



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-992 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 148 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget Primitif 2016 de la commune de Hoenheim a été voté par le conseil municipal le 14 décembre 2015.

Le Compte Administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2016 a été présenté au conseil municipal du 26 juin. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2016 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels étaient par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité de la masse salariale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de l'État
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (Club-house du gymnase du centre et rénovation de l'école maternelle du centre).

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 478 353,24 €	20,77 % des dépenses réelles de fonctionnement	-4,03 % par rapport à l'année 2015
Charges de personnel :	4 428 875,77 €	62,22 % des dépenses réelles de fonctionnement	-2,07 % par rapport à l'année 2015
Atténuations de produits :	414 870,00 €	5,83 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,05 % par rapport à l'année 2015
Autres charges de gestion courante :	691 161,78 €	9,71 % des dépenses réelles de fonctionnement	+5,95 % par rapport à l'année 2015
Charges financières :	88 950,65 €	1,25 % des dépenses réelles de fonctionnement	-9,91 % par rapport à l'année 2015
Charges exceptionnelles :	16 140,05 €	1,25 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,23 % par rapport à l'année 2015

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	143 935,54 €	1,65 % des recettes réelles de fonctionnement	-5,47 % par rapport à l'année 2015
Produits des services :	1 176 672,67 €	13,50 % des recettes réelles de fonctionnement	-9,79 % par rapport à l'année 2015
Impôts et taxes :	5 343 003,81 €	61,28 % des recettes réelles de fonctionnement	-3,02 % par rapport à l'année 2015
Dotations et participations :	1 807 820,14 €	20,73 % des recettes réelles de fonctionnement	-18,12 % par rapport à l'année 2015
Autres produits de gestion courante :	124 347,93 €	1,43 % des recettes réelles de fonctionnement	+236,93 % par rapport à l'année 2015
Produits exceptionnels :	42 953,56 €	0,49 % des recettes réelles de fonctionnement	-33,11 % par rapport à l'année 2015

Reprise sur provisions:	80 000,00 €
	0,92 % des recettes réelles de fonctionnement

4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2016 ont été de 10 378 009,22 € et les recettes totales de 13 492 288,14€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 3 114 278,92 €.

5 – Crédits d'investissement

En 2016, les dépenses de la section d'investissement ont été de 2 692 176,98 €, dont 2 343 021,30 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment aux travaux de construction d'un club-house au gymnase du centre, au démarrage du chantier de rénovation de l'école maternelle du centre, à l'isolation de l'école maternelle du Ried, à des travaux d'éclairage public, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 154 161,99 €, et des subventions ont été versées pour 84 000,00 €. Enfin, l'excédent antérieur capitalisé était de 1 903 388,06 € et l'excédent d'investissement reporté était de 1 652 277,65 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2016, l'épargne brute était de 1 689 332,81 €. L'épargne nette était de 1 257 857,76 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2016, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 2 565 895,20 €.

8 – Capacité de désendettement

En 2016, la capacité de désendettement était de 1,52.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2016 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2016 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 637,84
- Produit des impositions directes / population = 409,71
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 782,09
- Dépenses d'équipement brut / population = 137,42
- Encours de dette / population = 230,17
- DGF / population = 114,79
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 62,28 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 83,35 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 17,13 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 29,43 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2016, le personnel communal se composait de 159 agents (98 à temps complet et 61 à temps non complet), représentant 113,68 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

76% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 30 postes
- Filière technique : 41 postes
- Filière sociale : 42 postes (32 agents rattachés au service petite enfance et 10 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 4 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 20 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 22 postes (19 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 428 875,77 € en 2016.

Fait à Hoenheim, le 14 juin 2017



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim

Vice-président de l'Eurométropole